



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 27 MARS 2024**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 15 mars 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Isabelle GRENÉ (à partir de la question diverse), Aurélie NICOLET, Sébastien BONNEAU, Patrice BOURDILLIAT, Michèle DELÊTRE (à partir de la question diverse), Willy RZEPKA.

Absent ayant donné pouvoir : Erwan COLLIN à Jean GONZALEZ

Absentes excusées : Isabelle GRENÉ (jusqu'à la question diverse), Michèle DELÊTRE (jusqu'à la question diverse)

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Aurélie NICOLET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 1

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 6 mars 2024

1. Affectation du résultat 2023
2. Vote du Budget 2024

Question diverse :

Repas des aînés 2024 : choix du menu

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 18h05 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 6 mars 2024. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Affectation du résultat 2023

Madame la Présidente expose qu'après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté de : 591,40 €

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme indiqué dans le tableau suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	591,40 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	591,40 €

2. Vote du Budget 2024

Madame la Présidente expose que le projet de budget 2024 du CCAS de la commune de Montroy peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 191.40 €

Recettes : 5 191.40 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget 2024 ainsi présenté pour le CCAS de la commune de Montroy.

Question diverse :

Repas des aînés 2024 : choix du menu

Le Conseil d'administration choisit de proposer le menu suivant :

Apéritif : punch

Entrée : vol au vent aux fruits de mer

Plat : rôti de cochon, brochette de pommes grenailles

Dessert : tarte tatin

Les élus du Conseil d'administration réserve la date du 5 octobre 2025 pour le repas des aînés afin de bloquer la salle des loisirs dès à présent.

La date du prochain Conseil d'administration n'est pas fixée.

La séance est levée à 18h50.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ
Présidente

Aurélie NICOLET
Secrétaire de séance

